

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION
Co'Lab'DAY
Crédit Mutuel de Bretagne – Crédit Mutuel du Sud-Ouest

Article 1 : l'ORGANISATEUR

Le **Crédit Mutuel Arkéa** - Société anonyme coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances, immatriculée au RCS de Brest sous le numéro 775 577 018, ayant son siège social à Le Relecq-Kerhuon (29480) 1, rue Louis Lichou - organise le **20 novembre 2021** pour le compte des **Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest** qui lui sont affiliées, le **Co'Lab'DAY**, journée de co-construction avec les clients-sociétaires, 100% en ligne, pour réinventer l'expérience proposée aux clients et améliorer les solutions existantes.

ARTICLE 2. DÉFINITIONS

« Co'Lab'DAY » désigne l'événement de co-construction organisé par le Crédit Mutuel Arkéa pour le compte des Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest le 20 novembre 2021.

« Équipe(s) » désigne les Participant(e)s constitués en équipes selon les modalités prévues à l'article 5 du Règlement.

« Informations Confidentielles » toutes informations ou données, de quelque nature que ce soit, notamment administrative, commerciale, scientifique, technique, financière, fiscale, juridique ou économique, non divulguées au public et communiquées par l'Organisateur, les prestataires ou les Participant(e)s, par écrit ou par oral, quel qu'en soit le support.

« Participant(e) » ou « Participant(e)s » désigne le(s) participant(s) au Co'lab'DAY répondant aux conditions d'admissibilité et d'inscription prévues à l'article 5 du présent Règlement.

« Livrables » désigne tous les supports de restitution (supports de présentation, écrit, visuel, de quelque forme que ce soit, prototypes), attendus lors du Co'Lab'DAY et émanant des participants.

« Résultats » désigne toute œuvre (y compris les logiciels sous leur version code source et code-objet), toute création, toute invention, toute spécification, information, connaissance ou procédé, ou produit ainsi que tout procédé en résultant, susceptible ou non d'être protégé par un Droit de Propriété Intellectuelle ou d'être ou non qualifié de savoir-faire, développé par le Participant(e) dans le cadre du Co'Lab'DAY.

ARTICLE 3. OBJET DU Co'Lab'DAY

Le Co'Lab'DAY répond à la fois à un besoin d'adaptation des solutions proposées aujourd'hui aux clients et sociétaires mais aussi à des enjeux d'innovation plus larges sur l'expérience usager: pendant une journée des clients - sociétaires sont invités à travailler par équipe sur une thématique choisie en amont par les membres de la communauté de panélistes ConstruireDemain du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

En 2021, le thème est "Quels moyens faciliteraient le traitement de mes questions simples, rapidement et en toute autonomie?"

Le Co'Lab'DAY a pour objectif de faire émerger, concevoir et maquetter des solutions concrètes et déployables rapidement, en vue d'adapter l'offre et/ou les modalités de contact.

Pour faciliter les échanges et le prototypage des projets durant le Co'lab'Day des coachs et des professionnels de l'UX Design prestataires externes de l'Organisateur seront présents dans chaque équipe tout au long de la journée.

Divers outils sont également mis à la disposition des Participant(e)s, et accessibles depuis leur navigateur, notamment:

- une solution de visioconférence
- une solution d'animation de travail collaboratif

ARTICLE 4. DÉROULEMENT DU Co'Lab'DAY

Lancement du Co'Lab'DAY en visioconférence le samedi 20 novembre 2021 dès 9h :

- Présentation de l'équipe d'organisation, des coaches et des experts externes
- Présentation des objectifs de la journée et de l'animation
- Présentation des équipes déjà constituées
- Présentation des outils à disposition des Participant(e)s
- Atelier de co-crédation en mode design thinking en plénière et en sous-groupe
- Restitution des travaux
- Fin de l'atelier vers 17h30

Une pause méridienne d'une heure sera prévue au cours de la journée.

La journée se déroulera entièrement à distance.

ARTICLE 5. INSCRIPTION ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

5.1 INSCRIPTION

L'inscription au Co'Lab'DAY se déroule en plusieurs étapes :

- 13 octobre 2021: envoi des messages de pré inscription par SMS à un panel de sociétaires, avec clause d'acceptation du règlement incluant l'autorisation de droit à l'image
- 20 octobre 2021: clôture des préinscriptions
- 26 octobre 2021: envoi des messages de confirmation de sélection par SMS
- 29 octobre 2021: date limite de confirmation de présence

1) Préinscriptions en ligne entre le 13 octobre 2021 et le 20 octobre 2021 à 9 heures en remplissant un formulaire de participation accessible via un lien adressé par SMS à un panel de sociétaires présélectionnés par l'Organisateur.

La préinscription nécessite 4 prérequis:

- Être disponible à la date et les horaires du Co'Lab'DAY à savoir le 20 novembre 2021 de 9h à 17h30
- Etre équipé d'un PC avec une webcam et une connexion haut débit pour la mise en place du dispositif à distance
- Répondre au questionnaire de qualification
- Avoir pris connaissance et accepter le règlement de participation dans son intégralité, incluant l'autorisation de droit à l'image

Les Participant(e)s sont tenus d'utiliser leur véritable identité, qui pourra être vérifiée par l'Organisateur. Toute inscription comportant des informations inexactes ou incomplètes ne pourra être prise en compte.

2) Confirmation de leur sélection aux participants retenus au plus tard le 26 octobre 2021.

Les candidats retenus pour la participation au Co'Lab'DAY seront choisis librement par l'Organisateur parmi les candidatures remplissant les conditions de préinscription définies ci-dessus.

La participation au Co'Lab'DAY est strictement personnelle et le Participant(e) ne peut en aucun cas se faire remplacer.

3) Les participant(e)s devront confirmer leur présence avant le 29 octobre 2021 à 18 heures en validant le lien reçu par SMS le 26 octobre 2021.

Les Participant(e)s pourront ensuite être contacté(e)s sur leur adresse mail personnelle par la boîte mail colabday2021@arkea.com ou par téléphone dans le cadre de l'organisation et de la logistique de la journée.

5.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'inscription au Co'Lab'DAY est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine, client(e)-sociétaire du Crédit Mutuel de Bretagne ou du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, ayant reçu une invitation par SMS; à l'exclusion des salariés et représentants du Crédit Mutuel Arkéa.

Le Participant(e) s'engage à contribuer activement aux travaux de son équipe sur toute la durée du Co'Lab'DAY.

La participation au Co'Lab'DAY nécessite l'utilisation d'un ordinateur disposant d'une configuration matérielle et logicielle minimale ainsi que d'une connexion à Internet suffisante pour y accéder dans de bonnes conditions, permettant l'utilisation d'outils bureautique et des outils en ligne de visioconférence et de travail collaboratif.

Il est nécessaire notamment de disposer d'un navigateur acceptant des cookies et l'exécution des fonctions javascripts.

5.3 CONSTITUTION DES ÉQUIPES

Les Participant(e)s seront constitué(e)s en six (6) équipes de six (6) à huit (8) personnes maximum, préalablement à la journée par l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de refuser des candidatures pour veiller à la bonne représentativité de son portefeuille de clients.

ARTICLE 6. LIVRABLES

Les Livrables suivants sont attendus pour chaque équipe à la fin de la journée du Co'Lab'DAY qui devront répondre à la thématique choisie pour cette journée Co'Lab'DAY :

- Un pitch vidéo de moins de deux minutes
- Une maquette fonctionnelle ou un prototype ;

Des annexes (textes, photos, vidéos, etc.) au format libre peuvent aussi être transmises.

Les Livrables seront réalisés techniquement par les coaches et les UX Designer, prestataires externes, présents au sein de chaque équipe. Ils seront également chargés de la transmission des Livrables à l'Organisateur.

Tout Livrable suspecté de violer des droits de tiers et/ou une ou plusieurs loi(s) sera inéligible à l'évaluation par l'Organisateur du Co'Lab'DAY. Chaque Participant(e) garantit l'Organisateur contre tous les recours des tiers, à quelque titre que ce soit. Au titre de cette garantie, chacun des Participant(e)s devra payer en lieu et place de l'Organisateur tous frais afférents à la défense de l'Organisateur ainsi que tous dommages et intérêts et autres sommes, auxquels ce dernier aurait été condamné par une décision de justice ou convenus par l'Organisateur avec le tiers, dans une transaction relative au litige.

Les Participant(e)s s'engagent à agir d'une manière visant à ne pas porter atteinte à l'image de l'Organisateur. Il leur appartient en conséquence de s'assurer que les Livrables ou tout autre élément de communication sur le projet ne constituent pas notamment :

- Une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers sous quelque forme que ce soit (notamment, clips, émissions de télévision, courts, moyens et /ou longs métrages, animés ou non, publicités, que les Participant(e)s n'ont pas réalisés personnellement ou pour lesquels ils ne disposent pas des autorisations nécessaires des tiers, titulaires de droits sur ceux-ci) ;
- Une atteinte aux droits de la personnalité (notamment droit à l'image, droit au nom, diffamation, insultes, injures, respect de la vie privée, etc.) ;
- Une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (notamment, apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie enfantine, etc.).

Tous les livrables et résultats fournis par les Participant(e)s durant le Co'Lab'DAY doivent être des créations originales et personnelles n'ayant jamais fait l'objet d'une cession à un tiers, d'une diffusion ou d'une publication sous toute forme et support. Le Participant(e) reconnaît à ce titre être informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas d'inexactitude de cette déclaration et de violation de son obligation de garantie, les Organismes étant garantis contre tout recours de tout tiers à cet égard.

ARTICLE 7. DOTATION

Tous les participant(e)s recevront à titre de remerciement un panier garni de produits des territoires du Crédit Mutuel de Bretagne et/ou du Crédit Mutuel du Sud-Ouest d'une valeur comprise entre 25€ et 50€.

Cette dotation n'est ni échangeable ni remboursable contre sa valeur en espèces.

Aucune autre contrepartie financière ne sera attribuée aux participant(e)s. Ces derniers renoncent ainsi à une quelconque indemnisation auprès de l'Organisateur du fait de la participation au Co'Lab'Day notamment s'agissant des frais engagés tels que le matériel.

L'organisateur ne remplacera pas une dotation qui serait perdue ou volée après avoir été attribuée aux participant(e)s, et ne fournit aucune garantie quelle qu'elle soit sur les dotations.

Dans l'hypothèse où un participant(e) ne peut être contacté ni par e-mail ni par téléphone, dans un délai de un (1) mois suivant la première tentative de contact, il sera considéré comme ayant renoncé entièrement à la dotation et ne pourra obtenir de l'Organisateur cette dotation, pas plus qu'une quelconque compensation ou qu'un quelconque dédommagement.

ARTICLE 8. ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

8.1 CONFIDENTIALITÉ

Constituent des « Informations Confidentielles » toutes informations ou données, de quelque nature que ce soit, notamment administrative, commerciale, scientifique, technique, financière, fiscale, juridique ou économique, non divulguées au public et communiquées par l'Organisateur, les coachs ou les professionnels de l'UX Design prestataires externes ou les Participant(e)s, par écrit ou par oral, quel qu'en soit le support.

Les Participant(e)s au Co'Lab'DAY s'engagent à ne divulguer aucune information confidentielle dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre du présent événement Co'Lab'DAY.

La consultation ou la détention de documents de quelque nature que ce soit, transmis par les coachs et professionnels de l'UX Design prestataires externes aux Participant(e)s ou par l'Organisateur dans le cadre du présent Co'Lab'DAY sous quelque forme que ce soit, pourra, au besoin, faire l'objet d'une convention complémentaire, que les parties concernées seront tenues de signer.

Les Participant(e)s s'engagent dans tous les cas pendant la durée du Co'Lab'DAY et après le terme du Co'Lab'DAY à :

- ne pas utiliser les Informations Confidentielles à des fins autres que la participation au Co'Lab'DAY dans les conditions du règlement ;
- prendre toute précaution nécessaire, utile et raisonnable pour protéger les Informations Confidentielles ;
- ne divulguer les Informations Confidentielles à quiconque, par quelque moyen que ce soit, sauf aux autres membres de son équipe et strictement pour mener à bien leur projet pendant le Co'Lab'DAY.

A l'issue du Co'Lab'DAY, sauf accord exprès, préalable et écrit de la personne physique ou morale que les informations concernent, le Participant(e), comme le(s) prestataire(s), détruira

toutes les Informations Confidentielles, y compris les Résultats et Livrables, quel que soit leur support.

8.2. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Définitions.

Pour les besoins de cet article, quelques définitions complémentaires :

Les "Droits de propriété intellectuelle" font référence à tout droit d'auteur ou autres droits relatifs à une marque, un dessin ou modèle, un brevet et, plus généralement tout élément (y compris des secrets d'affaires et du savoir-faire) qui peut être protégé par des lois nationales et/ou internationales, ou par des conventions relatives à la propriété intellectuelle ("les Droits de propriété intellectuelle").

Les "Droits antérieurs" tout droit de propriété intellectuelle et/ou tout savoir-faire associé détenu par les Participant(e)s avant la date de début du Co'Lab'DAY ("les Droits antérieurs").

Les "Créations" tout(e) logiciel (y compris le code source et le code objet), base de données, spécification technique, texte, dessin, modèle, information, connaissance, méthode, procédé ou produit, ainsi que tout élément et/ou procédé en résultant, développé par un Participant en tant qu'élément d'un Livrable soumis au cours du Co'Lab'DAY et pouvant être protégé ou étant susceptible de l'être en vertu des lois et conventions nationales et/ou internationales relatives à la propriété intellectuelle en vigueur ("les Créations").

Les "Résultats" désignent toute œuvre (y compris les logiciels sous leur version code source et code-objet), toute création, toute invention, toute spécification, information, connaissance ou procédé, ou produit ainsi que tout procédé en résultant, susceptible ou non d'être protégé par un Droit de Propriété Intellectuelle ou d'être ou non qualifié de savoir-faire, développé par le Participant(e) dans le cadre du Co'Lab'DAY.

Cession à l'organisateur de tous droits d'auteur à titre gratuit et exclusif pour les participant(e)s :

En acceptant de participer à l'évènement Co'Lab'DAY, le Participant(e) s'engage à céder à titre gratuit la propriété de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle artistique ou industrielle sur sa Création et/ou Résultats qui deviendra la propriété exclusive de l'Organisateur.

Le participant(e) cède, notamment, à titre exclusif, à l'organisateur :

- tout droit d'adaptation ou de modification de la création, sous toutes formes, et notamment les droits de correction, d'évolution, d'amélioration, de transformation, de suivi, de maintenance, d'adaptation, de traduction, de transcription, d'intégration, d'interface, de diffusion, de suppression, de tout ou partie de la création, le droit d'adjoindre et/ou d'intégrer tout élément littéraire et/ou graphique, tel que notamment texte, photographie, dessin, signe distinctif ;
- tout droit de reproduction de la création : le droit de fixer, numériser, reproduire, copier, enregistrer, éditer, fabriquer chaque création, en tout ou partie, en tous formats, sans limitation dénombre, par tous moyens et sur tous supports (notamment supports intranet et internet, papier, numérique, magnétique, optique, informatique, télématique, électronique, vidéo cassettes, film, CD-ROM, DVD, DVD-ROM, CD etc...) permettant de le communiquer au public ;
- tout droit de représentation de la création : le droit de représenter, de distribuer, de commercialiser, de diffuser, d'utiliser, de publier de la création, en tout ou partie, dans sa version initiale ou modifiée, sans limitation de nombre, à titre gratuit, auprès de tout public, par tous moyens et sur tous supports, présents ou à venir, et notamment sur support électronique, numérique, informatique, magnétique, optique, film, et par tous moyens de télécommunication, par câble et satellite, par voie hertzienne, réseaux de type internet, intranet, télévision, par radiodiffusion, par transmission dans un lieu public de la création

télédiffusée ou par télédiffusion (diffusion par tout procédé de télécommunication de sons, d'images, de documents, de données et de messages de toute nature).

La cession prévue aux alinéas précédents est consentie à titre exclusif de manière irrévocable, avec toutes les garanties de droit et de fait. Elle est effectuée pour la durée de protection des droits de la propriété intellectuelle, artistique et industrielle que prévoit le Code de Propriété Intellectuelle pour le monde entier.

Garantie de non contrefaçon.

En complément des éléments mentionnés à l'article 6 - Les livrables du présent Règlement :

En soumettant un Livrable, chaque Participant(e) garantit à l'Organisateur qu'il est le propriétaire et/ou le titulaire des Droits de propriété intellectuelle relatifs à tout ou partie des Créations et/ou Résultats contenus dans les Livrables, et/ou qu'il a obtenu tous les droits et autorisations nécessaires portant sur ces Créations et/ou Résultats préexistants ou appartenant à un tiers.

Chaque Participant(e) garantit que : (i) ses Créations et/ou Résultats sont inédits et originaux ; (ii) ses Créations et/ou Résultats ne portent pas atteinte aux droits d'un tiers ; (iii) tous les éléments composant ses Créations et/ou Résultats ainsi que toutes les informations communiquées dans les Livrables sont exacts, fiables et complets ; et (iv) la soumission des Livrables ne constitue pas un acte de concurrence déloyale.

Les Participant(e)s doivent obligatoirement inclure la source de toutes les Créations et/ou Résultats préexistants incluses dans les Livrables soumis.

Le Participant(e) garantit l'Organisateur contre toutes actions et réclamations de tiers du fait de ses Créations et/ou Résultats.

Responsabilité et garantie.

En complément des éléments mentionnés à l'article 6 - Les livrables du présent Règlement :

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de violation par des Participant(e)s des dispositions ci-dessus. Chaque Participant(e) dédommage l'Organisateur en cas de réclamations, oppositions, actions, ou tentative d'éviction de la part d'un tiers, portant sur l'une quelconque des Créations et/ou Résultats contenus dans les Livrables (y compris concernant les droits de propriété intellectuelle associés).

Les Participant(e)s garantissent ainsi l'Organisateur contre recours de tiers à cet égard et reconnaissent qu'ils seront tenus pour seul responsable en cas de violation de la présente obligation de garantie.

8.3 Droits à l'image, enregistrements audiovisuels et/ou sonores

Le(a) participant(e) autorise l'Organisateur, au titre de son droit à l'image : le droit de reproduire, diffuser et de représenter à titre gratuit : son nom, prénom, âge, ville, image, voix amenés à figurer sur les photographies, les enregistrements sonores, audiovisuelles, les interventions, captations, qui pourraient être réalisés durant l'événement Co'Lab'DAY, par voie notamment de photographies, captations vidéos et/ou d'enregistrements vidéos et/ou sonores conformément à ce qui est défini ci-dessous et notamment :

- le droit de reproduire les photographies et/ou enregistrements vidéos et/ou sonores, en intégralité ou par extraits, par tous procédés connus et inconnus à ce jour (notamment par enregistrement magnétique, optique, numérique ou électronique...) et sur tous supports (notamment sur papier ou tout support graphique, sur CD-Rom, DVD-Rom, disques durs, clés USB...), aux fins d'archivage et de communication au public dans les conditions définies ci-après ;

- le droit de représenter les photographies et enregistrements, en intégralité ou par extraits, par tous procédés de communication au public connus et inconnus à ce jour (notamment via le

réseau hertzien, le câble, le satellite, la télécommunication et/ou tout procédé de communication par voie numérique ou électronique) aux fins de diffusions gratuites.

Le nom, prénom, âge, ville, image, voix, les enregistrements audiovisuelles, sonores, captations, les interventions et/ou les photographies pourront être utilisés à des fins de communication interne et externe lors de l'événement et après l'événement sur les canaux suivants et en lien avec l'évènement Co'Lab'DAY :

- La diffusion sur les réseaux sociaux du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Arkea (Facebook, Twitter, Instagram)
- Sur les sites internet du Crédit Mutuel de Bretagne (CMB) et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest (CMSO) : (accès public et authentifié de ces sites internet)
- Sur l'intranet des salariés du Groupe Crédit Mutuel Arkea
- Sur les supports d'affichage, en papier et digital, en agence Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Sur tous nos canaux dématérialisés de communication avec nos clients (SMS, Rich SMS, Email, Messagerie sécurisée Monconseiller)

Les photographies, captations vidéos et/ou enregistrements sonores/audiovisuelles fournis par les Participant(e)s ou réalisées par l'Organisateur, durant le Co'Lab'DAY, pourront être exploitées et utilisées directement par l'Organisateur sous toutes formes et tous supports connus ou inconnus à ce jour et notamment papier, audiovisuel et électronique.

Chacun des Participant(e)s est informé et accepte que son image puisse être montée ou adaptée, en tout ou en partie (cadrage, coupure, couleurs, incrustation de titres, logos, commentaires, slogan, etc.), étant entendu que l'Organisateur s'interdit de procéder à toute exploitation susceptible de porter atteinte à la réputation, à l'intégrité ou à la vie privée des Participant(e)s, ou d'utiliser leur image pour toute autre exploitation préjudiciable, notamment dans des circuits qui seraient non conformes à la moralité.

La présente autorisation de droit à l'image est accordée à titre gratuit à l'Organisateur pour le monde entier et pour une durée de deux (2) ans à compter de la première utilisation des éléments indiqués dans cet article. Ces éléments pourront ensuite être également utilisés par l'Organisateur à des fins d'archivage ou de rétrospective en lien avec le Co'Lab'DAY.

Cette utilisation n'ouvre droit à aucune rémunération autre que la dotation éventuellement attribuée. L'Organisateur s'engage expressément à cesser toute utilisation des éléments mentionnés ci-dessus en lien avec le Participant(e) au terme de la période précitée.

Le Participant(e) s'engage à ne pas tenir responsable l'Organisateur pour ce qui relève du montage des photographies/vidéos et des modifications qui pourraient survenir lors de leurs reproductions, utilisations et/ou diffusions.

Le Participant(e) renonce par la présente à tout recours devant toute juridiction consécutivement à la publication de ces éléments, images et/ou vidéos dans le cadre des conditions définies ci-dessus.

La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

Cette autorisation de droit à l'image pourra éventuellement faire l'objet d'une convention complémentaire, que les participant(e)s seront tenus de signer.

La participation au Co'Lab'DAY implique l'acceptation sans réserve des modalités des éléments de cette autorisation de droit à l'image décrite à l'article 8.3.

ARTICLE 9. DONNÉES PERSONNELLES

En vertu de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, des informations concernant les participants sont collectées dans le formulaire de participation par le Crédit Mutuel Arkéa. Les mentions suivies d'un astérisque ont un caractère obligatoire. A défaut, les inscriptions ne pourront être validées.

En s'inscrivant, les Participant(e)s consentent, de manière libre, spécifique, éclairée et univoque, à la collecte et au traitement par l'Organisateur des données en réponse au formulaire d'inscription.

Ces données à caractère personnel sont strictement nécessaires à la participation au Co'Lab'DAY. Les données personnelles permettront à l'Organisateur de:

- valider l'inscription du sociétaire
- composer des équipes homogènes répondant au sujet posé en thème de l'événement
- contacter les participants sur leur email personnel avant l'événement afin de leur transmettre les informations organisationnelles et logistiques.
- contacter les participants sur leur email personnel ou par téléphone en cas de besoin le jour de l'événement
- transmettre la dotation et les remerciements de la part de l'Organisateur une fois l'événement terminé

En renseignant votre numéro de téléphone sur le formulaire, vous signifiez votre acceptation d'être rappelé(e) au sujet de votre participation à ce Co'Lab'DAY..

Les données collectées sont donc adéquates, pertinentes et limitées au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. L'Organisateur s'engage par ailleurs à ne pas les traiter d'une manière incompatible à ces finalités prédéterminées, explicites et légitimes. Leur traitement est réalisé avec la plus stricte confidentialité et transparence.

Les données personnelles déclarées dans le cadre de l'inscription seront supprimées dans un délai de vingt-quatre (24) mois après la date de l'événement.

Les participants disposent sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité qu'ils peuvent exercer :

Pour les sociétaires du Crédit Mutuel de Bretagne

- En quelques clics sur l'espace privé mon.cmb.fr depuis la rubrique "Informations personnelles" puis "Mes données personnelles" puis "Ma banque et moi"
- Par courrier postal à l'adresse suivante : Crédit Mutuel de Bretagne - Service Relations Clientèle - 29808 Brest Cedex 9
- En agence
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : relations.clientele@cmb.fr
- Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter la Politique Données Personnelles disponible sur le site internet www.cmb.fr

Pour les sociétaires du Crédit Mutuel Sud-Ouest

- En quelques clics sur l'espace privé mon.cmso.com depuis la rubrique "Informations personnelles" puis "Mes données personnelles" puis "Ma banque et moi"
- Par courrier postal à l'adresse suivante : Crédit Mutuel du Sud-Ouest - Service Relations Clientèle - 14 avenue Antoine Becquerel - 33608 Pessac Cedex
- En agence
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : relations.clientele@cmso.com
- Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter la Politique Données Personnelles disponible sur le site internet www.cmso.com

ARTICLE 10. MODALITÉS DE COMMUNICATION

L'Organisateur se réserve le droit de communiquer autour des projets et de leurs Résultats, tout au long du Co'Lab'DAY et à son issue, dans le respect des règles de Propriété

Intellectuelle, autorisation de droit à l'image et de confidentialité précisées dans l'article 8 du présent Règlement. Ces communications étant en lien avec l'événement Co'Lab'DAY.

Hormis les éléments mentionnés à l'article 8 du présent Règlement, il ne pèse sur l'Organisateur aucune obligation de garder confidentielle les informations contenues dans les Livrables remis par les Participant(e)s. De manière générale, en soumettant un Livrable, les Participant(e)s reconnaissent et acceptent que les informations contenues dans celui-ci puissent être divulguées au public par l'Organisateur.

De plus, les Participant(e)s reconnaissent que l'Organisateur peut ou pourra développer pour son compte, ou recevoir de la part de tiers des informations similaires à celles contenues dans l'un des Livrables. En conséquence, rien dans le présent Règlement n'interdit l'Organisateur d'acquérir indépendamment, de développer indépendamment, ou d'avoir développé indépendamment des produits, concepts, systèmes, services, ou des techniques similaires ou qui peuvent entrer en compétition avec les produits, concepts, systèmes, services ou techniques qu'un Livrable présente ou prévoit.

Les Participant(e)s reconnaissent que les autres Participant(e)s peuvent avoir fourni ou fournir dans le futur à l'Organisateur, ou avoir divulgué au public ou divulgueront, du contenu similaire ou identique à une information contenue dans un Livrable. En conséquence, les Participant(e)s reconnaissent et acceptent que l'Organisateur ait le droit d'utiliser ledit contenu similaire ou identique, et que les Participant(e)s n'auront pas le droit à un quelconque dédommagement du fait de l'utilisation de ce contenu par l'Organisateur.

ARTICLE 11. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou d'une nécessité justifiée, il était amené à annuler avec ou sans préavis le présent Co'Lab'DAY, à le modifier, le suspendre, l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions.

Les Participant(e)s sont rappelés aux limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour la consultation ou le transfert d'informations, la surcharge du réseau et les risques de contamination par virus.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages matériels et immatériels causés aux Participant(e)s, de leur matériel informatique et des données qui y sont stockées ainsi que des conséquences qui pourraient en découler et affecter les résultats des Participant(e)s au Co'Lab'DAY ou de leurs activités personnelles ou professionnelles.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de relai et/ou partage par des tiers, des publications/communications sur l'événement Co'Lab'DAY qu'il aura fait et notamment sur les réseaux sociaux (tweets, posts, ...).

ARTICLE 12. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Ce Règlement est soumis à la loi française. Tout litige qui ne peut être réglé à l'amiable sera réglé par la juridiction compétente.

ARTICLE 13. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Co'Lab'DAY implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le Règlement est disponible gratuitement auprès de l'Organisateur sur les sites www.cmb.fr ou www.cmso.com rubrique Co'Lab'DAY. Il peut être modifié à tout moment sous la forme d'un ou de plusieurs avenant(s) par l'Organisateur. Tout avenant entrera en vigueur à compter de sa publication. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Co'Lab'DAY et le faire savoir à l'Organisateur.